



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 254-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2022.RRGR.394

Déposée le : 29.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)
Schär (Schönried, PLR)
Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pas de zones 30 absurdes qui entravent la circulation sur les routes du canton

Le Conseil-exécutif est prié de :

1. renoncer à mettre en place des zones 30 sur les routes cantonales très fréquentées (routes de transit sans variantes de contournement) ;
2. maintenir une limite générale à 50 km/h sur les principaux axes routiers.

Développement :

Ces dernières années, de nombreuses zones 30 ont été mises en place sur des routes cantonales très fréquentées. Aujourd'hui, le canton veut à nouveau introduire une limitation à 30 km/h à Schönried (commune de Gessenay), et ce, malgré une pétition signée par 2003 citoyennes et citoyens. Comme pour d'autres zones 30, le canton justifie sa décision en arguant que les mesures de protection contre le bruit ne peuvent pas être respectées sans un abaissement de la vitesse autorisée. Cet argument, loin de convaincre, sert plutôt de moyen de pression pour obtenir l'adhésion des communes. À Zurich, l'UDC et le PLR ont lancé une initiative populaire contre la mise en place généralisée de zones 30. Si celles-ci ont certainement leur raison d'être dans les quartiers d'habitation, elles ont moins de sens sur des routes de transit très fréquentées comme c'est le cas à Rubigen ou encore à Huttwil et entraînent des encombrements de la circulation inutiles. D'ailleurs, les zones 30 ne sont d'aucune manière un gain en matière de sécurité routière. Dans le village de Schönried – comme cela était aussi le cas pour d'autres projets déjà réalisés – il n'y a absolument aucun danger et la sécurité est garantie. En outre, une vitesse de 30 km/h est mauvaise pour l'environnement : à 30 km/h, il faut rouler à un rapport

plus bas et défavorable. Les recherches montrent qu'à cette vitesse, les émissions de bruit et de substances polluantes ne diminuent pas et que la consommation augmente même. Les automobilistes jugent les limitations de vitesse actuelles dans les quartiers d'habitation raisonnables et les acceptent donc. De notre point de vue, il faut toutefois éviter de généraliser l'introduction de zones 30 sur nos routes. Nous sommes d'avis qu'une limitation à 50 km/h devrait s'appliquer sur les principaux axes routiers.

Destinataire
– Grand Conseil